

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES MVNO SONT EN MESURE DE DEVELOPPER LA CONCURRENCE DANS LA TELEPHONIE MOBILE EN FRANCE DES A PRESENT

Paris, le 12 octobre 2007

L'ARCEP a décidé de ne pas attribuer de quatrième licence en 3G.

Quand bien même le Gouvernement mettrait en œuvre les conditions favorables à l'émergence d'un quatrième opérateur mobile en France, ce dernier ne pourrait développer ses services qu'à l'horizon 2012.

Dans ce contexte, les MVNO sont les seuls opérateurs crédibles susceptibles d'assurer le développement de la concurrence sur le marché français de la téléphonie mobile, et ce dès à présent.

Ainsi, afin d'assurer une concurrence animée sur le marché français, garante d'une réelle baisse des prix et d'une amélioration qualitative des offres au profit des consommateurs, il serait nécessaire que les pouvoirs publics contribuent à la définition d'un environnement réglementaire et à la mise en place d'une régulation favorables à l'émergence de nouvelles offres compétitives émanant des MVNO.

Contact : Léonidas Kalogeropoulos, Délégué général de l'Association « Alternative Mobile »
22, rue Vaneau - 75007 PARIS
tel. : 01 53 45 91 91